

# Bioéthanol: la Confédération a passé le flambeau à l'économie privée

## L'essentiel en bref

En ratifiant le Protocole de Kyoto, la Suisse s'est engagée à réduire les émissions de gaz nuisibles à l'environnement. L'utilisation de bioéthanol comme carburant peut contribuer à résoudre le problème. Produite à partir de matières premières renouvelables, cette substance n'a aucune incidence sur le climat lors de sa combustion. Associée à des entreprises du secteur privé (partenariats public-privé), la Régie fédérale des alcools (RFA) a pris une part prépondérante dans l'ouverture du marché suisse de ce carburant d'un nouveau genre. Après avoir amélioré le cadre légal, la Confédération s'est retirée du marché le 1er octobre 2010, passant ainsi le flambeau à l'économie privée. Bien qu'il ait un énorme potentiel, ce biocarburant durable reste confronté à de nombreux obstacles sur le marché.

## Du projet pilote à la commercialisation

Afin d'introduire en Suisse du bioéthanol utilisé comme carburant, Alcosuisse, le centre de profit de la RFA, a lancé en 1999 le projet pilote «etha+» ([www.etha-plus.ch](http://www.etha-plus.ch)), qui visait à créer un cadre approprié et à développer un marché pour ce carburant, neutre sur le plan des émissions de CO<sub>2</sub>.

Dans un premier temps, il s'est agi de régler un grand nombre de questions techniques telles que l'équipement des stations-service et des camions pour le stockage et le transport de l'éthanol. En plus de réaliser des études sur le caractère durable de ce produit, il a fallu faire avancer la normalisation des mélanges composés d'essence et de bioéthanol. Dès 2005 et dans le cadre de partenariats public-privé, Alcosuisse a été en mesure d'approvisionner la Suisse en bioéthanol durable. Aujourd'hui, plus de 180 stations-service proposent ainsi ce carburant.

## Amélioration des conditions-cadres

Ces dernières années, les conditions légales applicables au bioéthanol se sont également améliorées. Ainsi, la révision de la loi sur l'imposition des huiles minérales a garanti l'exonération fiscale des biocarburants. Du fait de l'entrée en vigueur de cette loi le 1er juillet 2008, la Confédération a supprimé son monopole d'importation du bioéthanol. Désormais, et au moins jusqu'en 2015, il sera en outre permis d'utiliser un mélange composé d'essence et de 5 % de bioéthanol en été, malgré la pression de vapeur élevée.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

En 2010, les ventes de bioéthanol se sont élevées à quelque 3,6 millions de litres, se rapprochant de leur niveau record de 2008. Ces quantités restent cependant faibles par rapport aux pays voisins. On estime que les ventes de ce biocarburant pourraient se monter à long terme en Suisse à 200 millions de litres par année, ce qui permettrait de réduire les émissions annuelles de CO<sub>2</sub> de 470 000 tonnes. Le projet «etha+» a ainsi atteint son objectif, à savoir faire du bioéthanol un produit prêt à être commercialisé.

### **Libéralisation et retrait de la Confédération**

Les tâches qu'Alcosuisse assumait dans le domaine de l'éthanol découlaient du monopole de la Confédération. La libéralisation du marché du bioéthanol y ayant mis un terme, Alcosuisse s'est retiré de ce marché à l'automne 2010.

Depuis le 1er octobre 2010, c'est l'entreprise North Sea Group Switzerland GmbH qui approvisionne la Suisse en bioéthanol. Provenant de Scandinavie, ce produit continue à être fabriqué exclusivement à partir de déchets de bois et ne concurrence donc ni la chaîne alimentaire humaine ni la chaîne alimentaire animale. Il est entreposé dans les citernes de Rhytank AG à Birsfelden, d'où il est ensuite distribué sur l'ensemble du territoire suisse. Il est également possible d'y acheter un mélange composé d'essence et de 5 % (E5) ou de 85 % (E85) de bioéthanol. D'autres prestataires peuvent se lancer en tout temps sur le marché libéralisé.

### **Un marché semé d'embûches**

La RFA a saisi l'occasion offerte par son retrait opérationnel du marché du bioéthanol pour faire un état des lieux. Elle a ainsi demandé à un consultant externe de la branche des huiles minérales de réaliser une enquête auprès de divers acteurs du marché.

L'étude montre que plusieurs obstacles restent à franchir avant une commercialisation à large échelle du bioéthanol utilisé comme carburant. Cela concerne avant tout les conditions à remplir pour prouver que les exigences minimales sur les plans écologique et social sont respectées, l'absence d'obligation de constituer des réserves de bioéthanol ou encore la difficulté de satisfaire la demande en bioéthanol conforme aux critères du développement durable.